

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Apostolat de la prière. — IV Correspondance romaine. — V A Sainte-Thérèse, le 20 juin 1911. — VI Providence Maison-Mère : Cérémonies de vêtue et de profession.

AU PRONE**Le dimanche, 9 juillet**

On annonce :

Le premier vendredi du mois ;

La neuvaine de sainte Anne commence le lundi 17, pour finir la veille de la fête, ou le vendredi 21, pour finir la veille de la solennité (1) ;

(La fête de Notre-Dame du Mont-Carmel est remise au vendredi suivant, mais les indulgences se gagnent le 16 quand même).

OFFICES DE L'EGLISE**Le dimanche, 9 juillet**

Fête de la DEDICACE DES EGLISES, double de 1e cl. avec oct. ; mém. du 5e dim. ; à la secrète de la fête, on omet les mots entre parenthèse dans les églises qui ne sont pas consacrées ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim.—Aux II vêpres, mém. des saints Sept Frères Mm., et du dim.

Dans les églises consacrées on allume, en ce jour, douze cierges fixés aux murailles, à l'endroit où l'évêque, dans la cérémonie de la consécration, a fait les onctions avec le saint chrême. On peut aussi allumer ces cierges au jour octave, dimanche prochain, mais ce n'est pas la coutume.

Ces cierges ne sont pas allumés dans les églises qui ne sont pas consacrées mais seulement bénites.

(1) L'Eglise n'a pas accordé d'indulgence pour cette neuvaine, mais les congrégations de Dames de Sainte-Anne jouissent d'une indulgence plénière obtenue par nos évêques.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 16 juillet

On fait en ce jour la solennité des titulaires qui n'ont pu être célébrés dimanche dernier, parce que l'église est consacrée, ainsi que les suivants :

Diocèse de Montréal.—Du 15 juillet, S. Henri (Montréal); du 16 juillet, N.-D. du Mont-Carmel (dessertes de Lacolle et des Italiens à Montréal).

Diocèse d'Ottawa.—Du 14 juillet, S. Bonaventure (Britannia) ; du 16 juillet, N.-D. du Mont-Carmel (Duhamel).

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 16 juillet, N.-D. du Mont-Carmel (Valmont).

Diocèse de Nicolet.—Du 14 juillet, S. Bonaventure (Upton).

Diocèse de Pembroke.—Du 15 juillet, S. Henri (Boissonnault) ; du 16 juillet, N.-D. du Mont-Carmel (La Passe).

Diocèse de Joliette.—Du 15 juillet, S. Henri (Mascouche).

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Samedi, 8 Juillet — Saint-Paul.
Lundi, 10 " — Oka.
Mercredi, 12 " — Sainte-Marguerite.
Vendredi, 14 " — Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

APOSTOLAT DE LA PRIERE

Intention générale pour le mois de juillet 1911
approuvée et bénie par Pie X

LA FOI ET LA MORALE AUX ETATS-UNIS

Offrande quotidienne pendant ce mois

Divin Coeur de **Jésus**, je vous offre, par le Coeur immaculé de **Marie**, les prières, les oeuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour la conservation et l'extension de la foi et de la morale aux Etats-Unis.

Résolution apostolique : Je prierai avec confiance et ferveur pour l'intention recommandée.



E far
cor
nat
d'amende no
conscience pu
tère public a
il a affirmé q
appliqués au
jésuite. Les a
pour gagner le
épargner à let
monde connai
honneurs de
pouvait en qu
Vous demande
à une pareille
auteurs nous
qu'en prenant l
un exemple. Il
au clergé de Rc
l'exposé se tern
de violer le sec
écrié l'avocat, d
permise, confon
question à résou
se pose bien la q
ne crois pas que
tive pour affirme

CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 9 juin 1911.

LE fameux procès de l'ex-prêtre Verdesi s'est terminé, comme il était facile de le prévoir, par une condamnation à dix mois de prison et huit cents francs d'amende non compris les frais qui seront considérables. La conscience publique est satisfaite, et le réquisitoire du ministère public a été très remarqué par la fermeté avec laquelle il a affirmé que les principes généraux du droit devaient être appliqués au R. P. Bricarelli, quand bien même celui-ci fût jésuite. Les avocats ont fait de grands efforts, je ne dirai pas pour gagner la partie, ils la savaient perdue d'avance, mais pour épargner à leur client une condamnation trop lourde. Tout le monde connaît la théologie de Gury Ballerini ; elle a eu les honneurs de nombreuses citations pour démontrer que l'on pouvait en quelques cas dévoiler le secret de la confession. Vous demanderez par quel artifice les avocats ont pu arriver à une pareille conclusion qui est l'opposé de tout ce que ces auteurs nous enseignent ? J'avoue qu'ils n'ont pu le faire qu'en prenant les objections pour des affirmations. En voici un exemple. Ils y ont été rechercher les cas de morale soumis au clergé de Rome. L'un d'eux portait sur la confession, et l'exposé se terminait par ces mots : " Est-il permis dans ce cas de violer le secret confessionnel ? " Les curés doutent, s'est écrié l'avocat, donc il y a des cas où la violation pourrait être permise, confondant ainsi le doute *in merito causæ* et la question à résoudre mise sous forme de doute. Saint Thomas se pose bien la question ; " Dieu existe-t-il ? " et cependant je ne crois pas que personne se soit servi de cette forme dubitative pour affirmer que saint Thomas ne croyait pas à l'exist-

tence de Dieu. On a souvent parlé de la morale des jésuites et de sa subtilité qui arriverait à faire paraître le blanc noir et vice versa. Certes il y a chez les jésuites des docteurs subtils, mais je crois qu'ils gagneraient à se mettre à l'école des avocats de l'ex-prêtre Verdesi.

— Le résultat moral du procès est immense ; comme résultat pratique il n'en sera peut-être pas de même. D'abord Verdesi ira-t-il en prison ? je ne le pense pas. On va faire pression sur le R. P. Bricarelli pour que, usant du bénéfice de la loi italienne en matière de diffamation, il renonce à ce qu'on applique au condamné la prison. Puis, si ce moyen fait défaut, on attendra le moment d'une amnistie, qui sera le corollaire obligé des fêtes du cinquantenaire et englobera les délits de diffamation. Reste l'amende ; M. Verdesi déclarerait qu'il n'a pas d'argent et suivant l'axiome : " Où il n'y a rien le roi perd ses droits ", le R. P. Bricarelli, étant partie civile, sera condamné à payer ses propres frais, ceux de Verdesi, et naturellement les avocats du condamné qui ont déployé toute leur éloquence contre lui. C'est une de ces chinoiseries de la justice qui ne perd jamais ses droits et ne saurait permettre que ses frais ne fussent point soldés. Le coupable ne peut pas payer, l'autre partie qui a gagné payera pour deux.

— Le Souverain-Pontife a publié sa lettre encyclique aux évêques du Portugal. C'est un monument très pondéré, mûrement pesé, où le pape met bien en relief tous les griefs que l'Eglise a contre le gouvernement républicain qui s'est installé à Lisbonne. Je ne veux point faire de politique ; mais enfin il est bien permis de dire que même en Russie l'Eglise n'a pas été traitée comme en Portugal. Ce gouvernement tyranique arrive jusqu'à supprimer dans chaque citoyen la liberté de disposer de son argent comme il lui plaît. Un Portugais bâtit

une église si
 tain nombre
 Que le gouvern
 peine de moi
 çaise des exe
 retournent à
 destination e
 envier les C
 indique le bu
 il faut avouer
 dispositions q
 raliser le prê
 études dans u
 saurait plus e
 Il faudra née
 mais celui-ci r
 fesseurs, choisi
 que prêtre a pu
 sation et entre
 trappe. Si son
 traitement spéc
 pension sera re
 prend fort bien
 déclaré avec ass
 plus un catholique
 — Mais il con
 la situation relig
 n'était point bril
 pour le mieux,
 prêtres et des év
 mais dont il étai

une église sur son terrain avec ses deniers ; au bout d'un certain nombre d'années, l'église tombera dans le domaine public. Que le gouvernement interdise le culte public ou privé sous peine de mort, s'il le veut, il trouvera dans la Révolution française des exemples. Mais décréter que des biens particuliers retournent à l'Etat parce qu'un individu leur a donné une destination cultuelle, est une de ces trouvailles que pourraient envier les Grands Ancêtres de la Révolution. Si ce fait indique le but fiscal poursuivi par la République portugaise, il faut avouer qu'il est dignement accompagné par d'autres dispositions qui doivent rompre tout lien avec Rome et démoraliser le prêtre. Ainsi un clerc portugais qui aura fait ses études dans une université pontificale, est disqualifié et ne saurait plus exercer le ministère ecclésiastique dans son pays. Il faudra nécessairement passer par le séminaire diocésain, mais celui-ci relève uniquement de l'Etat qui nomme les professeurs, choisit les livres, surveille l'enseignement. Et si quelque prêtre a pu échapper à cette double source de désorganisation et entre dans le ministère il trouve une dernière chausse-trappe. Si son évêque l'interdit, le gouvernement lui donne un traitement spécial ; s'il se marie, il sera payé et après lui cette pension sera reversée sur sa concubine et ses enfants. On comprend fort bien que l'artisan de cette loi de séparation ait déclaré avec assurance que dans deux générations il n'y aura plus un catholique en Portugal.

— Mais il compte sans Dieu. Je ne veux pas m'étendre sur la situation religieuse du Portugal sous les Bourbons. Elle n'était point brillante. Si extérieurement tout semblait aller pour le mieux, le réganisme avait fait dans les rangs des prêtres et des évêques des ravages que l'on pouvait soupçonner mais dont il était difficile de se rendre compte. Léon XIII

avait fait beaucoup en créant à Rome un séminaire portugais. Il avait justement pensé qu'il fallait reprendre l'œuvre du catholicisme par la base, et que le premier besoin était de former de bons prêtres imbus de maximes en désaccord avec celles qui avaient cours dans ce pays.

— La persécution cependant a eu un heureux effet. Bien des consciences qui s'étaient endormies se sont réveillées, et l'excès même du mal a provoqué une répulsion unanime. Les évêques se sont groupés autour du Souverain-Pontife, les prêtres se sont unis à leurs évêques, et le clergé du Portugal donne un exemple auquel certains ne se seraient pas attendus. Ce spectacle est une preuve manifeste de l'action de Dieu sur l'Eglise en général et les âmes en particulier. Les politiciens dressent leurs machinations sans penser à Dieu et sont ensuite forcés de s'écrier : " Nous avons tout prévu sauf ce qui est arrivé." Le France peut servir d'exemple, et le Portugal est en train de nous en fournir une nouvelle démonstration. Tant il est vrai que nous devons regarder tous les événements à la lumière de la foi, et ne point craindre ce que peuvent faire les hommes, sachant bien que Dieu est avec ses serviteurs, lutte et combat pour eux.

DON ALESSANDRO.

A SAINTE-THERESE LE 20 JUIN 1911

EN même temps qu'à Saint-Hyacinthe on célébrait le centenaire de fondation du glorieux séminaire diocésain, et qu'à Rigaud on fêtait le soixantième anniversaire de l'existence du beau collège Bourget, à Sainte-Thérèse la bénédiction et l'inauguration d'une aile nouvelle, ajoutée à l'édifice déjà spacieux, qui a remplacé le vieux col-

(1) Nous invitons la *Canadienne* (juillet) à publier une chronique *terésienne*, et qui sera consacrée aux sciences à Sainte-Th

lège incendié
l'œuvre de q
Nous étions
" les toits où
lecteurs habi
ques vingt
entendus là ;
soixante-seize
dans le détail
et bonnes cho
venirs et ex
" maison " qu
émotions qui
a-t-on dit fine
Comme celle
de Sainte-Thér
que chanta Mg
élève, assisté
Lecours et Cor
mont et Dubo
siale. C'était m
jusqu'à M. Vail
bois, notre cui
naire et la paro
La fête devait é
Elle fut très é
peu lente du pré
en musique de S

lège incendié en 1881, a permis aussi de magnifier à nouveau l'œuvre de quelques-uns de nos meilleurs éducateurs.

Nous étions là quatre à cinq cents " anciens " revenus vers " les toits où nous fûmes jeunes ". J'en voudrais parler à nos lecteurs habitués, non pas, certes, pour recommencer les quelques vingt discours, d'ailleurs très divers, que nous avons entendus là ; ni, non plus, pour raconter ce qu'a été depuis soixante-seize ans l'œuvre térésienne (1) ; ni même pour redire dans le détail tout ce qui s'est fait en un jour si plein de belles et bonnes choses — mais simplement pour fixer quelques souvenirs et exprimer un libre sentiment de gratitude à la " maison " qui connut nos premières émotions d'enfant, " ces émotions qui laissent dans l'âme, comme les premières amours, a-t-on dit finement, un parfum qui ne meurt pas ".

Comme celles de Saint-Hyacinthe et de Rigaud, la réunion de Sainte-Thérèse a eu lieu le 20 juin. La messe pontificale, que chanta Mgr La Rocque, évêque de Sherbrooke, un ancien élève, assisté de M. le chanoine Cousineau, de MM. les curés Lecours et Corbeil, anciens élèves, et de MM. les abbés Chaumont et Dubois, professeurs actuels, eut lieu à l'église paroissiale. C'était naturel. De tout temps, depuis M. Ducharme jusqu'à M. Vaillancourt, en passant notamment par M. Charlebois, notre curé à nous les élèves de ma génération, le séminaire et la paroisse ont ainsi voisiné et prié Dieu ensemble. La fête devait commencer là.

Elle fut très solennelle, cette messe. La voix grave et un peu lente du prélat, les répons de l'orgue et des élèves chantant en musique de Solesmes d'une façon ravissante, l'attitude émue

(1) Nous invitons nos lecteurs à lire dans la future livraison de la *Revue Canadienne* (juillet) un article, justement pensé et bien écrit, sur l'œuvre térésienne, et qui est de la plume de M. l'abbé Mignault, professeur de sciences à Sainte-Thérèse.

de tous ces " anciens ", revenus pour un jour, les décorations, les banderolles et les écussons, tout s'unissait et s'harmonisait pour donner à la célébration un ton de haute solennité qui convenait admirablement.

Le sermon de circonstance fut donné par un jésuite, ancien élève lui aussi, le Révérend Père Lord, dont la réputation comme poète et fin diseur est répandue par tout le Canada et au delà. Fut-il bien inspiré en refaisant, d'ailleurs avec une grande aisance de parole et un accent de conviction pénétrant, le procès de l'éducation sans Dieu, pour nous montrer ensuite les grandeurs et les bienfaits de l'éducation chrétienne telle qu'on la conçoit dans nos chers collèges ? D'aucuns en ont douté, et, tout en rendant hommage au beau talent de l'orateur sacré, ont aimé surtout dans son discours les passages, si sincèrement émus et touchants, où il évoquait les souvenirs d'antan et les figures chères aux générations térésiennes d'il y a trente et quarante ans. Et pourtant ? Comment ne pas reconnaître que les *ostracisateurs* de Dieu ont rarement été plus vigoureusement fustigés ? La vérité est toujours belle, même quand elle paraît moins opportune, et la défense du droit, quand elle est bien faite, est toujours éloquente.

Après la messe et avant la bénédiction de l'aile nouvelle du séminaire, toujours dans l'église paroissiale, M. le Dr Deschambault, maire de Sainte-Thérèse, vint lire aux anciens élèves une adresse très belle, où les souvenirs et les meilleurs sentiments alternaient de la façon la plus heureuse. M. le curé Vaillancourt la souligna d'une allocution vibrante dans laquelle il mit tout son cœur de téréisien, ce qui n'est pas peu dire ; puis il invita M. le chanoine Cousineau à répondre au nom des " anciens ". M. le chanoine monta en chaire et lut un discours fait, lui aussi, d'évocations touchantes. Il insista

sur l'appor
toujours fo
le collèges
domestique
ces harangi

Puis, le
liers actuels
Mgr Lorrain
a la bénédic
deux ancien

A 1.30 h
présidence d
Au moment
neur, un inci
tions très no
venait d'app
avait soudain
d'être fait cl
Georges.

Jamais aga
Dans cette sa
nouvelle — fa
quante convivi
tables, garnies
geant de gais
Certes, il manq
siennes, les un
autres retenues
aux morts et at
par les élèves,
autant que var

sur l'apport que les familles chrétiennes de Sainte-Thérèse ont toujours fourni à l'œuvre de leur ancien curé, M. Ducharme ; le collègue-séminaire. Il dit les mérites de la formation au foyer domestique de ceux qu'appellent les grandes tâches. Toutes ces harangues furent par tous religieusement écoutées.

Puis, le clergé, les anciens élèves, les paroissiens et les écoliers actuels se dirigèrent en procession vers le séminaire, où Mgr Lorrain, évêque de Pembroke, encore un ancien, présida à la bénédiction solennelle de la partie nouvelle, assisté par deux anciens également, MM. les curés Casey et Nepveu.

A 1.30 heure le banquet d'honneur commençait, sous la présidence de M. le chanoine Roy, administrateur du diocèse. Au moment où se faisait l'appel des convives à la table d'honneur, un incident agréable se produisit sous forme d'acclamations très nourries. M. l'abbé Papineau, préfet des études, venait d'appeler *Sir* Adolphe Routhier ! La nouvelle en effet avait soudain circulé que l'honorable juge Routhier venait d'être fait chevalier de l'Ordre de saint Michel et de saint Georges.

Jamais agapes n'ont mieux mérité le nom de fraternelles. Dans cette salle magnifique — la plus importante de l'aile nouvelle — face à la table d'honneur, à laquelle près de cinquante convives avaient pris place, s'alignaient cinq grandes tables, garnies d' " anciens ", tous joyeux et contents, échangeant de gais propos et rappelant les scènes d'autrefois. Certes, il manquait bien des figures familières aux fêtes térésiennes, les unes parties déjà pour un monde meilleur, les autres retenues au loin par d'attachantes besognes. Mais paix aux morts et aux vivants ! Le service, fait comme d'ordinaire par les élèves, fut parfait. Et ce dîner froid fut excellent autant que varié. Les bonnes Petites Sœurs de la Sainte-

Famille s'étaient surpassées. Entre les discours, la fanfare et le chœur des élèves réjouissaient les échos sans étouffer les gais propos et les rires. Après le discours du juge Routhier, de Sir Adolphe-Basile plutôt, toute l'assistance chanta debout : *O Canada, terre de nos aïeux*. Un peu après, la voix superbe du Dr Verschelden, de Montréal, chanta avec une remarquable expression les strophes de Crémazie : *O Carillon, je te revois encore...*

Il passait un peu 2 heures quand les discours commencèrent... et à 6 heures nous n'avions pas fini. Quel déluge ! Mais nous étions tous dans l'arche, et seuls peut-être les orateurs pouvaient se plaindre de n'avoir pas assez de temps à leur disposition ! Au moment où ils commencèrent, ces interminables discours, les élèves firent irruption dans la salle et allèrent se ranger en bon ordre autour des tables le long des murs. Et là, héros d'un nouveau genre, ils écoutèrent quatre heures durant leurs loquaces aînés, le sourire à fleur de lèvres et les mains toujours prêtes à battre.

Mgr LaRocque, obligé de partir pour Saint-Hyacinthe, dont il est aussi l'élève, nous avait d'abord adressé une courte allocution. C'est lui, il y a trois ans, qui lança l'idée de la construction nouvelle. Il se réjouit du succès de l'œuvre qui lui est chère. Mais il le fait en peu de temps, parce qu'il se doit, dit-il aimablement, à la tendresse de deux mères...

Un élève, le doyen des finissants, qui parle déjà très bien, M. Louis Charbonneau, vient ensuite lire l'adresse aux "anciens". M. le chanoine Jasmin, supérieur, prononce un grand et beau discours sur l'œuvre de Sainte-Thérèse. Je n'ose pas rien analyser, le cadre restreint dont je dispose ne me le permet point. Mais je tiens à dire que dans ce discours, comme du reste dans toutes les présentations d'orateurs qu'il

a faites et c
paroles de s
reux. L'hor
de bonne co
esprit.

Mgr Lorr
de Sainte-Th
maladie, ave
supérieurs s'
Monseigneur
devait durer
distribution c
disait n'avoir
quand le cœu
M. le chanc
en l'absence d
dans l'ordre
s'exprima ave
lui aussi tout
de térésien. A
cation et le mé
compter. Grâce
pas désespérer
trop sombres d
jeunesse térésie
M. Roy parle
supérieur du s
presque aussi éle
Sir Adolphe-
toutes les fêtes
les élèves de re

a faites et dans toutes les réflexions que lui ont suggéré les paroles de ses hôtes, M, Jasmin a été particulièrement heureux. L'homme de jugement se double chez lui de l'homme de bonne compagnie qui sait tout dire avec à propos et avec esprit.

Mgr Lorrain, ce cher et vénéré modèle de toute la famille de Sainte-Thérèse, qui vient à peine de relever d'une longue maladie, avait insisté pour ne pas prendre la parole. Les supérieurs s'inclinèrent devant le désir de Sa Grandeur. Et Monseigneur subit sans broncher l'avalanche oratoire qui devait durer quatre heures. Le soir, il assistait encore à la distribution des prix et aux discours, et le lendemain, il nous disait n'avoir éprouvé aucune fatigue, tant il est vrai que quand le cœur se donne, on se donne sans fatigue.

M. le chanoine Roy, administrateur du diocèse de Montréal en l'absence de Mgr Bruchési et président du banquet, fut, dans l'ordre régulier, le premier des " anciens " à parler. Il s'exprima avec un rare bonheur. On sentait qu'il y mettait lui aussi tout son cœur. Avec force, il a revendiqué son titre de térézien. Avec énergie il a loué la grande œuvre de l'éducation et le mérite de ces prêtres de talent qui s'y livrent sans compter. Grâce à eux, M. l'administrateur estime qu'il ne faut pas désespérer de l'avenir ni présenter aux jeunes des tableaux trop sombres des luttes qu'apporte la vie. Il compte sur la jeunesse térésiennne et l'Église a droit d'y compter aussi. Bref, M. Roy parle avec tant d'émotion et de chaleur que M. le supérieur du séminaire le remercie en lui disant qu'il est presque aussi éloquent que l'éminent archevêque qu'il remplace.

Sir Adolphe-Basile Routhier est depuis quarante ans de toutes les fêtes térésiennes. C'est toujours une joie pour les élèves de revoir et d'entendre cet " ancien ", qui person-

nifie en quelque sorte le succès et la gloire de la maison. Sa parole élégante sut une fois encore trouver aisément le chemin des cœurs. L'honorable L.-O. David a très heureusement souligné l'importance de la formation classique. M. le sénateur a le don d'évoquer avec une aisance toute particulière les souvenirs d'autrefois. L'honorable juge Lebeuf, qui disait d'abord ne pas vouloir faire de discours, n'a pu se défendre de faire appel, lui aussi, à d'intéressantes réminiscences. Comme tous ceux que la vie a instruits, M. le juge aime à donner des conseils. Il insista sur le besoin d'un enseignement plus pratique que celui qu'il a reçu et sur la nécessité de l'anglais. Il alla même jusqu'à dire, parce que nous n'avons pas de compatriotes arrivés au premier rang dans le monde de la finance et des assurances, que nous sommes au bas de l'échelle, ce qui est sûrement pour le moins bien excessif. Certes, l'enseignement des choses de l'industrie et de la finance est nécessaire dans un pays comme le nôtre. Mais faudra-t-il, pour cela, renoncer à l'intégrité de la formation classique ? M. le supérieur Jasmin explique aimablement qu'il ne le croit pas. Qu'on améliore autant que possible, mais qu'on ne détruise rien, et surtout qu'on examine les progrès réels déjà accomplis dans tous les sens par nos collègues. Mgr Routhier, vicaire général d'Ottawa, rappelle que M. le juge Lebeuf fut toujours un écolier soumis. Il croit que, en dépit des plaintes qu'il fait entendre, M. Lebeuf n'a pas mal réussi... Mais Monseigneur se défend de faire un sermon. Il avait rêvé dans sa jeunesse que son frère, Sir Adolphe, deviendrait prêtre comme lui. " Dans mon rêve, dit Monseigneur, moi j'aurais fait l'ouvrage du ministre et lui... les sermons. C'est ce qui vient d'arriver. Sir Adolphe a fait mon sermon. " Pourquoi les autorités gouvernementales, se demande l'un des orateurs suivants, le Rév. Père

Daignault, c
chez nous le
l'enseigne
but de tout
Le Rév. Père
Daignault, er
vu l'heure t
" vocations "
Puis, c'est le
qui doit mal
certainement,
dans son cœu
donner aux j
et M. le déput
sent eux auss
se déclare satis
rend un juste h
qui ont rendu
qui fait mainte
Après le dis
Père Daignault
ancien supérieu
intéressant di-c
torique de l'œuv
de 1881, saluant
M. Nantel, qui f
ne pas voir ici au
mémoire, il est v
encore de M. Au
neau, c'est l'œuvr
préparer le cent

Daignault, des Pères Jésuites, n'aideraient-elles pas davantage chez nous les hommes qui se dévouent à l'œuvre difficile de l'enseignement secondaire ? D'ailleurs, le collège n'a pas pour but de tout apprendre, mais bien d'apprendre à apprendre. Le Rév. Père Lauzon, des Pères Oblats, qui parle après le Père Daignault, entretient l'auditoire, un peu longuement peut-être vu l'heure tardive, de l'œuvre admirable des Oblats et des " vocations " que Sainte-Thérèse a données à cette œuvre. Puis, c'est le tour de l'honorable M. Poirier, ancien recorder, qui doit malheureusement abrégé son discours, mais que, certainement, on eut aimé entendre plus longtemps. Il trouve dans son cœur visiblement ému des accents magnifiques pour donner aux jeunes de précieux conseils. M. le député Nantel et M. le député Prévost, tous deux députés du comté, adressent eux aussi d'excellents conseils à la jeunesse. M. Nantel se déclare satisfait de l'enseignement térézien et M. Prévost rend un juste hommage aux premiers colons de Sainte-Thérèse, qui ont rendu possible la fondation de ce collège-séminaire, qui fait maintenant l'orgueil de la paroisse.

Après le discours de M. le juge Lebeuf et avant celui du Père Daignault, M. le curé Cousineau, de Saint-Eustache, ancien supérieur du séminaire, dans un substantiel et fort intéressant di-cours, nous avait exposé comme un précis historique de l'œuvre de M. Ducharme, depuis surtout l'incendie de 1881, saluant au passage le souvenir de l'ancien supérieur, M. Nantel, qui fut si dévoué au séminaire et qu'on regrette de ne pas voir ici aujourd'hui, celui de M. Proulx, " de batailleuse mémoire, il est vrai, mais d'un dévouement inaltérable ", ceux encore de M. Aubry, de M. Dagenais. . . Cela, ajoute M. Cousineau, c'est l'œuvre des anciens il nous reste à faire la nôtre et à préparer le centenaire pour 1925. L'aile nouvelle donne à

l'édifice majestueux du séminaire comme un faux côté. Avant longtemps il faudra un pendant à cette aile. Et puis, continue-t-il, pour d'autres causes encore, nous devrions former une *Association* d'anciens élèves. Nos acclamations répétées lui prouvent qu'il a touché la note juste. Le dernier orateur d'après-dîner, en se levant pour parler à 6 heures moins dix (!), eut besoin de toute la patience de l'auditoire pour donner son discours qu'il abrégéa du reste. Il seconda la proposition de M. Cousineau, demanda avec l'*Association* la résurrection des *Annales térésiennes*, insista sur la nécessité de l'union et sur le devoir du travail intellectuel qui s'impose aux Canadiens français instruits. " Nos maîtres ont voulu faire de nous des hommes, termina-t-il — *humaniores litteræ* ! — montrons au pays que nous le sommes (1) ".

Un peu plus tard, un comité formé du supérieur de la maison, de M. le curé Lecours, de M. le curé Cousineau, de M. le curé Bastien, de M. l'abbé Papineau, et de MM. Gohier, Ch. Campeau et Julien, fut chargé d'élaborer un programme d'association. Mgr l'archevêque de Montréal est choisi comme président d'honneur, Sir A.-B. Routhier et Mgr Lorrain comme vice-présidents d'honneur de la future association.

Hélas, ce compte rendu, si incomplet, est déjà trop long. J'ai à peine la place de consigner que le soir, à la distribution des prix, outre les avis paternels de M. le supérieur Jasmin et la très jolie allocution de l'élève Louis Charbonneau, nous eûmes la joie d'entendre un magistral discours de M. l'abbé Delphis Nepveu, ancien professeur, aujourd'hui curé de Saint-Anicet, sur le rôle bienfaisant de l'éducation classique, une spirituelle *homélie* de M. l'abbé Edmond Coursol, ancien direc-

(2) C'est l'auteur de cet article, l'abbé Elie-J. Auclair, qui eut l'honneur de secondé ainsi la proposition de M. Cousineau.

teur et acti
l'écolier en
" anciens "
courte étude
l'enseigne
Que de dis
les circonstan
Mais je crois
mière livrais
tout ce qui s'
tous les " anc
mence à vieil
nir, pour se r

Cér

Le mardi,
présidé la cérés
Angéline Mont
Alice Bouvier,
Le 21, à 8 he
des écoles de M
Ont émis les
bault dite Sœur
Berthe Forget
Juanita Coté dit
andrina Choque
Lucie Barron di

teur et actuellement curé de Sainte-Anne, sur les devoirs de l'écolier en vacances — oh ! le cher directeur, comme les " anciens " le reconnaissent bien là ! — et enfin, une très courte étude de M. le député Cousineau sur l'importance de l'enseignement de l'histoire.

Que de discours, se dira-t-on, pour un seul jour ? Sans doute les circonstances nous amenaient à précipiter un peu les choses. Mais je crois que si les *Annales* ressuscitaient, et si leur première livraison nous apportait le texte ou le résumé fidèle de tout ce qui s'est dit et fait à Sainte-Thérèse le 20 juin 1911, tous les " anciens " en seraient enchantés. " Quand on commence à vieillir, ce qu'il y a de plus sage à faire, c'est de revenir, pour se rajeunir, vers les toits où l'on fut jeune. "

PROVIDENCE MAISON MÈRE.

Cérémonie de Vêture et de Profession

Le mardi, 20 juin, M. l'abbé B.-S. Dubeau, aumônier, a présidé la cérémonie de vêture de Melles Marie-Anne Monfils, Angéline Montambault, Léonie Béluse, Marie-Anna Paulhus, Alice Bouvier, Florida Bureau, Hélène Gagner.

Le 21, à 8 heures du matin, M. l'abbé P. Perrier, visiteur des écoles de Montréal, présidait une cérémonie de profession.

Ont émis les premiers vœux : Sœurs Marie-Eliza Archambault dite Sœur Elisée, de Saint-Vincent-de-Paul (Isle-Jésus) ; Berthe Forget dite Sœur Marie-Hubertine, de Montréal ; Juanita Coté dite Sœur Marie-Fernand, de Yamachiche ; Alexandrina Choquette dite Sœur Augusta, de Woonsocket, R. I. Lucie Barron dite Sœur Antonius, de Montréal.

Ont émis les vœux perpétuels : Sœur Françoise de Chantal ; Elmire Péladeau dite Sœur Marie de Fourvières ; Aurore Lavallée dite Sœur Hélienne ; Ernestine Juneau dite Sœur Augustin de Cantorbéry ; Flore Lesage dite Sœur Marie-Léonille Normandine Renaud dite Sœur Marie du Divin Cœur ; Hermine Lacasse dite Sœur Marguerite de Hongrie ; Angéline Beaudry dite Sœur Céline de la Providence ; Geneviève Bonin dite Sœur Antoinette de Florence ; Léontine Lavallée dite Sœur Benoit-Labre ; Berthe Fontaine dite Sœur Gabrielli ; Alexandrina Lavallée dite Sœur François-Caracciolo ; Marie-Anne Houde dite Sœur Alexis de Béthynie ; Laura Sourdif dite Sœur Eugène de Milan ; Marie-Aune Marion dite Sœur Marie-Lazare ; Rose-Anna Tessier dite Sœur Marie-Victoire ; Rose-Anna Bellerose dite Sœur Marie-Clémentine ; Bernadette Laporte dite Sœur Rose de Marie ; Bernadette Langlais dite Sœur Alphonse de Liguori ; Marie-Jeanne Bergeron dite Sœur François de Sienna ; Laura Arcand dite Sœur Louis de Montfort ; Parmélie Lavoie dite Sœur Jeanne de Portugal ; Léa Saint-Germain dite Sœur Catherine de Bologne ; Alphonsine Rousseau dite Sœur Euphémie d'Aquilée ; Charlotte L'Heureux dite Sœur Photina ; Marie-Anne Dumontier dite Sœur André de Bethesda ; Alpha Massicotte dite Sœur Prosper d'Orléans ; Octavie Thériault dite Sœur Christienne.

M. l'abbé P. Perrier a prononcé le sermon de circonstance, et la messe a été dite par le Révérend Père J. Dugas, S. J.

Plusieurs membres du clergé et un grand nombre de parents et d'amis assistaient à la cérémonie.